

**Délibération n°2019-06-20**

**Réf. Nomenclature « Actes » : 753**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Concours, participations et subventions 2019 Syndicat Mixte d'Aménagement A89

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	74
Pouvoirs	7
Votants	79

**L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre 18h00**, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 2 décembre 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

**Nathalie Peyrat** est nommée secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- **Élus ayant donné pouvoir :**

<b>Marine Belle</b>	à	Christophe Arfeuillère	<b>Jean-Marc Bodin</b>	à	Gérard Vinsot
<b>Jean-Paul Bourre</b>	à	Marie-Hélène Pommier	<b>Éric Cheminade</b>	à	Nathalie Delcouderc-Juillard
<b>Nathalie Le Gall</b>	à	Jean-François Michon	<b>Daniel Mazière</b>	à	Claude Bauvy
<b>Dominique Miermont</b>	à	Francis Roques	<b>Jerôme Valade</b>	à	Jean Valade

- **Élus représentés par leur suppléant :**


Robert Bredèche (Bernadette Delpech) ; Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Bernard Couzelas (Alain Lanly) ; Geneviève Disdero (Gilles Benezzy) ; Cécile Martin (Valérie Lamour) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche).

- **Élus absents et non-représentés :**

Gilles Chazal ; Daniel Couderc ; Sandra Delibit ; Philippe Exposito ; Pierre Fournet ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Thierry Guinot ; Chantal Guivarch-Paisnel ; René Lacon ; Valérie Lamour ; Martine Leclerc ; Bernard Maupomé ; David Poigneau ; Sylvie Prabonneau ; Valérie Serrurier ; Geneviève Serve ; Jean-Michel Taudin.

**Christophe Arfeuillère et Daniel Ecurat ne souhaitent pas prendre part au vote sur ce dossier, étant respectivement Président et vice-président du SYMA A89. Christophe Arfeuillère détient le pouvoir de Marine Belle.**

**Délibération n°2019-06-20**

Envoyé en préfecture le 19/12/2019  
 Reçu en préfecture le 19/12/2019  
 Affiché le   
 ID : 019-200066744-20191212-20190620-DE

Le président explique que la participation supplémentaire pour le Syndicat Mixte d'Aménagement A89 au titre de l'année 2019 est la suivante :

**Compte 65548 : Participations aux organismes de regroupement**

Organisme	Montant
Syndicat Mixte d'Aménagement A89	25 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la participation comme indiquée dans le tableau ci-dessus.

A l'unanimité	
Votants	79
Pour	79
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,**

**À Ussel, le 12 décembre 2019**

Le président,  
Pierre-Chevalier

